



INSTITUT D'INGÉNIERIE ET DE MANAGEMENT

Comment financer mon séjour académique à l'étranger en 2023 / 2024 ?



- L'octroi d'une bourse/aide à la mobilité n'est pas automatique et répond à des critères définis par :
 - les financeurs, qui attribuent des enveloppes annuelles aux établissements
 - Grenoble INP - UGA qui répartit les enveloppes entre ses étudiants
- L'esprit de ces bourses/aides à la mobilité n'est pas de financer l'intégralité d'un séjour à l'étranger, mais de **faire en sorte que le surcoût ne soit pas un frein au départ**
- L'attribution d'une bourse est effective sous réserve de la validation de l'autorisation au départ à l'étranger par le jury de votre école **ET** si vous effectuez une mobilité physique ou hybride (*ces bourses ne financent que la mobilité physique de votre séjour, pas la mobilité virtuelle*)

Un budget complémentaire est donc forcément à prévoir

Qui finance les bourses de mobilité ?

- **LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :**
 - Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants (BRMIE)
 - Aide forfaitaire pour les boursiers sur critères sociaux
 - Aide forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap
- **L'EUROPE :**
 - Bourse ERASMUS+ pour une mobilité dans un pays participant au programme ERASMUS+
 - Complément forfaitaire « inclusion » (*cf slide 10*)
 - Complément forfaitaire transport « éco-responsable »
 - Aide aux frais réels pour les étudiants en situation de handicap ou ALD
- **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :**
 - Complément mobilité pour les boursiers sur critères sociaux
- **CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) :**
 - Aide à la mobilité Brafitec (Brésil), Arfitec (Argentine) : Programme spécifique avec votre école !
- **UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE :**
 - Double-diplôme avec GI, PHELMA, ENSIMAG & POLYTECH
- *Autres : EIT, CAMPUS France...*

*En fonction de votre mobilité le service Mobilité Internationale de Grenoble INP - UGA
orientera directement votre dossier vers les financements mobilisables*

Comment sont versées les bourses de mobilité académique et stage?

Financements	Mobilité en Europe Hors Europe	Pour Qui?	Critères établis par ?	Versé par?
Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants - BRMIE (Région)	Europe Hors Europe	Mobilité académique et stage	Région Auvergne Rhone Alpes et Grenoble INP - UGA	Région Auvergne Rhone Alpes 75% / 25%
Aides forfaitaires BRMIE (Région)	Europe Hors Europe	Mobilité académique et stage, Boursiers sur critères sociaux du CROUS l'année de la mobilité et/ou en situation de handicap	Région Auvergne Rhone Alpes	Région Auvergne Rhone Alpes 75% / 25%
Bourse Rerasmus+	Europe	Mobilité académique et stage	ERASMUS+ et Grenoble INP - UGA	Grenoble INP - -UGA 75% / 25%
Complément forfaitaire "Inclusion" ERASMUS+	Europe	Mobilité académique et stage ERASMUS+ financée pour étudiants répondant à l'un des 5 critères listés dans le slide 10	Erasmus +	Grenoble INP - -UGA 75% / 25%
Complément forfaitaire "transport Eco-responsable" ERASMUS+	Europe	Mobilité académique et stage ERASMUS+ pour utilisation d'un transport éco-responsable trajet A/R	Erasmus+	Grenoble INP - UGA En 1 seule fois à réception des justificatifs
Aide à la mobilité internationale (AMI) du Ministère	Europe Hors Europe	Mobilité académique et Boursiers sur critères sociaux du CROUS l'année de la mobilité	Ministère et Grenoble INP - UGA	Grenoble INP - UGA En 1 fois
Programme spécifiques avec le Brésil, l'Argentine, le Mexique (FITEC)	Destination spécifique	Mobilité au Brésil/Argentine/Mexique dans le cadre du programme FITEC (cf votre école)	CDEFI	Grenoble INP - UGA En 1 seule fois à réception des fonds de la CDEFI
UFA (Université Franco-Allemande)	Destination spécifique	Mobilité en Allemagne dans le cadre du Double Diplôme avec l'UFA	UFA	Grenoble INP - UGA Versement pour 1 semestre à réception des fonds de l'UFA

Les grands « critères » d'attribution des bourses de mobilité

- **CRITERES COMMUNS BOURSE REGION (BRMIE) & ERASMUS+**
 - Être **inscrit** à Grenoble INP - UGA
 - La mobilité doit être validée par des **ECTS**
 - Il n'y a pas de critère de nationalité
 - Pas de bourse si mobilité dans votre pays d'origine
 - Année de césure **inéligible si le Quotient familial CAF est supérieur à 1400€**

- **LA BOURSE REGION - BRMIE** (*Bourses Région Mobilité Internationale, Etudiants*) :
 - **Non cumulable** avec une autre bourse Région Française

- **BOURSE ERASMUS+**
 - Les étudiants Erasmus + sont inscrits et paient leurs droits d'inscription dans leur établissement d'origine : **pas de frais d'inscription dans l'établissement d'accueil.**
 - Un accord ERASMUS+ doit être signé et en-cours de validité entre Grenoble INP - UGA et le partenaire
 - **Non cumulable** avec une autre bourse de l'Europe

Ces bourses ne sont pas un droit, elles sont attribuées dans la limite des crédits alloués par la Région et l'Europe à Grenoble INP - UGA

Critères d'attribution des bourses de mobilité académique

Grenoble INP – UGA

2023-2024

- **PAS DE BOURSE DE MOBILITE SI :**
 - Etudiants bénéficiaires d'autres financements > 500 € / mois

- **ALLOCATION PARTIELLE de la bourse REGION & ERASMUS+ :**
 - Prise en compte de l'enveloppe du financeur
 - En faire bénéficier le plus grand nombre

- **UNE DEUXIEME DEMANDE DE FINANCEMENT est possible** pour un stage, sous réserve des fonds disponibles (*ERASMUS+ ou REGION*)

- **AIDES COMPLEMENTAIRES** (*boursiers sur critères sociaux, « inclusion », situation de handicap, transport éco-responsable*)
 - Les aides complémentaires sont attribuées indépendamment des autres dispositifs de bourses.
 - Il faut être boursier sur critères sociaux **l'année de la mobilité.**
 - L'aide à la mobilité internationale du Ministère (AMI) **n'est pas attribuée pour des mobilités de stage.**
 - Ces aides sont attribuées uniquement sous réserve de l'envoi des justificatifs demandés

Estimation des bourses pour une mobilité académique en EUROPE & HORS EUROPE

Attributions 2023-24 GRENOBLE INP-UGA		Nombre de jours attribués ERASMUS+**	Montant mensuel*	Nombre de semaines maximum attribuées BRMIE (Région)***	Montant / semaine
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+			18 semaines	95 €
	Erasmus+ Groupe 1*	De 60 à 120 jours	348 €	de 5 à 8 semaines	
	Erasmus+ Groupe 2*		292 €		
	Erasmus+ Groupe 3*		225 €		
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+			26 semaines	95 €
	Erasmus+ Groupe 1*	De 160 à 210 jours	348 €	de 7 à 10 semaines	
	Erasmus+ Groupe 2*		292 €		
	Erasmus+ Groupe 3*		225 €		

* Montant déclaré sur la convention ERASMUS 2023

Groupes de pays définis par le programme Erasmus+:

* **Groupe 1:** Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.

* **Groupe 2:** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.

* **Groupe 3:** Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.

** Tout séjour ERASMUS+ inférieur à 60 jours est inéligible et entrainera un remboursement de la totalité des versements perçus

** Les séjours de 1 semestre sont financés entre 60 jours et 120 (en fonction de l'enveloppe disponible)

** Les séjours à l'année (2 semestres) sont financés entre 160 et 210 jours (en fonction de l'enveloppe disponible)

*** Tout séjour financé par la bourse BRMIE (Région) < au nombres de semaines maximum attribuées entrainera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata du nombre de semaines réellement effectuées

Information non contractuelle. Dans la limite des fonds attribués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe et en fonction de la durée de mobilité réalisée

Estimation des bourses pour une mobilité stage en EUROPE & HORS EUROPE

➤ Bourse Erasmus+ Stage:

- Très peu de stages sont financés par Erasmus+
- Mobilité de 2 mois minimum
- Non cumulable avec la bourse Région
- Financement: Groupe 1 = 310€/mois ; Groupe 2 = 260€/mois ; Groupe 3 = 200€/mois
+ complément stage 150€/mois + si applicable complément transport éco-responsable 50€ + si applicable complément inclusion 250€/mois financés

➤ Bourse Région Auvergne Rhône Alpes:

- 95€/semaine – Minimum 4 semaines
- Seuil de rémunération : 623,70€/mois (733,70€/ mois pour boursiers sur critères sociaux)
- Non cumulable avec la bourse Erasmus+ Stage
- Financement : Nombre de semaines de stage obligatoire inscrits dans le règlement des études minorés de 2 semaines et PFE 15 semaines + aide forfaitaire de la Région pour boursiers sur critères sociaux (selon le barème) ou 530€ pour une situation de handicap

Exemple : un étudiant a 10 semaines de stage obligatoires il sera financé sur $10-2 = 8$ semaines de stage ($8 \times 95 = 760€$)

Bourse REGION ou ERASMUS+, l'attribution sera égale ou équivalente

Seules les filières ingénieures et les étudiants de l'IAE sont éligibles à une bourse

Aides forfaitaires pour les étudiants boursiers sur critères sociaux et/ou en situation de handicap **quelque soit la destination**

- **Aide forfaitaire pour les étudiants boursiers sur critères sociaux :**

Il faut être boursier sur critères sociaux l'année de la mobilité. L'aide forfaitaire est versée à réception de la notification définitive du CROUS

- Aide forfaitaire de la Région (versée par la Région)

- Application des règles de la Région
- Forfait variable selon votre échelon : de 80 € pour l'échelon 1 et Obis à 530 € pour l'échelon 7

- Aide à la Mobilité Internationale du Ministère (versée par Grenoble INP – UGA) – **non applicable pour les stages**

- Application des critères de Grenoble INP (fonds restreints)
- Entre 800 € et 2 000 € complémentaire selon la destination et la durée

- **Aide forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap :**

- Aide forfaitaire de la Région

- Application des règles de la Région
- Forfait de 530 €
- Aide forfaitaire versée à réception de la carte d'invalidité ou de la notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Ces aides forfaitaires sont cumulables

Fonds complémentaires spécifiques pour les mobilités financées par le programme ERASMUS+

Application des règles du programme ERASMUS+ pour l'attribution de ces fonds complémentaires

- **Complément « inclusion »**

- 250 € par mois complémentaire par mois financé si répondant à l'un de ces 5 critères :

Critères	Justificatifs
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (<i>facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.</i>)
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (<i>facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.</i>).
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale finale
5. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial

- **Aides aux frais réels pour les étudiants en situation de handicap ou ALD :**

Complément sur la base de frais réels pour les dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. Une demande spécifique ainsi que le montage d'un dossier est à effectuer auprès de l'Agence Erasmus+, avec l'aide de la coordinatrice Erasmus+.

- **Complément transport éco-responsable**

- 50 € complémentaire si trajet ALLER **et** RETOUR en bus, train ou co-voiturage (justificatif à fournir)

Ces fonds complémentaires sont cumulables avec les aides forfaitaires de la Région et du Ministère

Estimation fonds complémentaires «Inclusion » et transport éco-responsable

Attributions 2023-24 Fonds complémentaires GRENOBLE INP - UGA

Complément Mobilité AMI (Uniquement pour les mobilités académiques)					Aide forfaitaire de la Région			Complément inclusion ERASMUS		Montant transport éco-responsable	
		Durée en mois	Montant mensuel	Montant AMI	Boursier sur critères sociaux		Situation de handicap	Nombre de mois attribué ERASMUS+	Montant mensuel		
					Echelon de bourse	Montant aide forfaitaire					
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+	2	400 €	800 €	1 et 0bis	80 €	Forfait de 530€				
	Erasmus+ Groupe 1	2	400 €	800 €	2	155 €			Sur la durée financée en bourse et jusqu'à 120 jours (4mois)	250 €	50 €
	Erasmus+ Groupe 2				3	230 €					
	Erasmus+ Groupe 3				4	305 €					
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+	4	400 €	1 600 €	5	380 €					
	Erasmus+ Groupe 1	3	400 €	1 200 €	6	455 €			Sur la durée financée en bourse et jusqu'à 210 jours (7 mois)	250 €	50 €
	Erasmus+ Groupe 2				7	530 €					
	Erasmus+ Groupe 3										

Etudiants boursiers sur critères sociaux **pendant l'année de la mobilité (notification finale du CROUS à fournir)**

Information non contractuelle et dans la limite des fonds disponibles

Comment faire ma demande de bourses

Demande de bourses pour une mobilité académique en 2023-24:

- Cliquez sur ce lien : <https://grenobl22.moveonfr.com/form/63d2a4ebb958ea0c364da4ec/fra>
- Compléter le formulaire « Mobilité »
 - ✓ Puis le formulaire « Bourses »

Veillez noter que le 2eme formulaire « Bourses » sera accessible dès traitement du 1^{er} par le service mobilité internationale (compter au maximum 48h ouvrées)

- Finaliser la demande sur le Portail des aides de la Région Auvergne Rhône Alpes <https://bourses.auvergnerhonealpes.fr/aides>
Calendrier : jusqu'au 06/10/2023

Demande de bourses pour une mobilité stage :

- Cliquez sur ce lien (ouvert toute l'année pour une mobilité 2023-24) :
- <https://grenobl22.moveonfr.com/form/63d2a34e24548e6d0e322a3c/fra>
- Compléter le formulaire
- Finaliser la demande sur le Portail des aides de la Région Auvergne Rhône Alpes (si pas de financement ERASMUS+ stage)
<https://bourses.auvergnerhonealpes.fr/aides>

Pièces à joindre pour le dépôt de votre demande de bourses :

- Carte étudiante
- Pièce d'identité
- CV en français
- Relevé d'identité bancaire
- Lettre de motivation en français
- Attestation si boursier sur critères sociaux et/ou en situation de handicap

Tout dossier doit être fait avant le départ
Tout dossier incomplet ou mal rédigé ne sera pas pris en compte

ATTENTION, pour constituer votre dossier de demande de bourses, vous devez utiliser votre **ADRESSE MAIL ECOLE**

Notification individuelle provisoire

- ❖ Le service mobilité internationale procède à l'analyse de toutes les demandes. L'attribution provisoire des bourses de mobilité dépend du type de mobilité, de la destination (Europe /hors Europe), de votre situation personnelle (boursier sur critères sociaux et/ou en situation de handicap) et du cursus que vous suivez à l'étranger
- ❖ Pour la **mobilité académique** : vous recevrez à partir de fin novembre, individuellement et **sur votre adresse mail école**, un état des financements prévisionnels au titre de l'année académique 2023/2024
Cet état est basé sur votre mobilité de formation prévue, il peut être modifié sur base de votre mobilité réelle
- ❖ Pour la **mobilité de stage** : vous recevrez les notifications au fil de l'eau suite à votre demande
- ❖ Y seront jointes **TOUTES les consignes** pour recevoir votre ou vos bourses
- ❖ Une fois la bourse attribuée, **respectez toutes les « deadline »** indiquées sous peine de remboursement de l'acompte ou de suppression de(s) bourse(s)

Contacts et Informations

Des questions sur votre bourse ?

Retrouvez cette présentation sur le site intranet de votre école

Contactez le Service Mobilité internationale de Grenoble INP - UGA

International.bourses@grenoble-inp.fr

46 avenue Felix Viallet
38031 – Grenoble Cedex 1